

RECOUVREMENT DE LA CONDUITE

Remblai minimal pour les conduites de produits à basse tension de vapeur (en mètres)

Lieu	Norme (CSA Z662-03)	Pipeline Saint-Laurent
Partout (sauf ci-dessous)	0,60	0,9 – boisé 1,2 – agricole
Emprises routières et ferroviaires	0,75	1,2 – routière 1,8 – ferroviaire
Sous la chaussée (route)	1,20	2,0
Sous la base d'une voie ferrée		
- sous gaine	1,20	1,7
- sans gaine	2,00	3,0
Traversées de cours d'eau	1,20	1,5 – verbalisé 2,0 – navigable
Canaux de drainage et d'irrigation	0,75	0,9*

Note: * Installation d'une dalle de béton

Sources : CSA Z662-03, Tableau 4.9, page 59